MICHPATIM 5775

n°256

CHAVOUA TOV

Feuillet hebdomadaire
www.torah-box.com

Dédié à l'élévation de l'âme de
Guemara bat 'Hanna (par Gino Mittis)

LA PARACHA EN RÉSUMÉ

Après la révélation au Mont Sinaï, D.ieu transmet au peuple juif une série de lois.

Une première partie est constituée de commandements d'ordre social (interdiction du meurtre, du kidnapping, du vol, les lois sur les dommages corporels ou financiers, les règles régissant les tribunaux, etc.

Il transmet aussi le devoir de respecter l'étranger, ainsi que les commandements liés aux trois fêtes de pèlerinage (Pessa'h, Chavouot et Souccot) et les prélèvements agricoles qu'il convient d'offrir à cette occasion à Jérusalem.

Nous trouvons enfin l'interdiction de mélanger du lait et de la viande ainsi que le devoir de la prière. D.ieu renouvelle la promesse de donner au peuple juif la Terre Promise et l'enjoint de se garder d'adopter les comportements païens de ceux quiy habitent encore.

Le peuple juif s'engage dans les termes : «Nous ferons et nous écouterons»ce que D.ieu leur demande.

Laissant la charge du camp à Aharon et 'Hour (le fils de Myriam), Moché monte sur le Mont Sinaï pour une période de 40 jours et 40 nuits afin d'y recevoir la Torah...

UN TRÉSOR DE LA PARACHA

Ne pas profiter de son pouvoir de supériorité

La paracha Michpatim donne les lois de la Torah qui ont été transmises au Sinaï au moment du don de la Torah. La paracha commence par le droit fondamental de l'homme d'Israël : la liberté. Même quand il est obligé de se vendre en esclavage, le droit de son maître sur lui demeure limité, dans le temps et dans la forme de servitude, comme il est dit dans notre paracha et dans la parachat Behar, et comme il est expliqué dans les traités Kidouchin et Avadim, et dans le Michné Torah du Rambam, Hilkhot Avadim.

On rapporte au nom de Rabbeinou Yona que celui qui se fait servir par quelqu'un sans que ce soit de son plein gré transgresse le verset : "Tu ne l'oppresseras pas avec rigueur", même s'il n'est pas esclave.

On peut apprendre de là que même quand on demande un service à quelqu'un qui peut difficilement refuser, bien que cela lui soit désagréable, ou qu'il ait un doute sur le bien-fondé de rendre ce service, le principe d'« oppresser avec rigueur » s'applique, parce qu'il ne rend pas ce service de tout son plein gré, mais uniquement parce qu'on l'a entraîné dans une situation où il ne peut pas refuser.

Dans le même ordre d'idées, le 'Hazon Ich écrit dans ses lettres que dans toute violence envers autrui existe le principe très grave de "voler une âme".

C'est pourquoi toute structure policière, même si elle est justifiée et nécessaire pour préserver l'ordre social, du fait même que c'est une force violente, doit se comporter en faisant extrêmement attention à ne pas profiter de son pouvoir pour porter atteinte à autrui plus que ce qui est strictement nécessaire. On trouve ce principe dans la Torah quand elle dit de punir par quarante coups. Les Sages interprètent que de peur de transgresser "ne rajoute pas" au détriment de celui qui est puni, il faut se contenter de trente-neuf coups.

C'est la même chose dans l'éducation. Même quand il est justifié et nécessaire de faire preuve d'une grande fermeté, l'âme et le corps de l'enfant ne sont pas à la merci de l'éducateur pour autant.

Au contraire, il ne doit avoir devant les yeux que le bien de l'enfant. L'éducateur n'a aucun droit de blesser parce qu'il ne comprend pas ou n'a pas de patience. L'oppression dans les faits, en paroles ou même en allusion, est identifiée comme un facteur essentiel dans la racine de nombreux problèmes de la jeunesse.

PARACHA : MICHPATIM

PARIS - ILE DE FRANCE
Entrée : 17h49 • Sortie : 18h58

Villes dans le monde

Lyon	17h45 • 18h51	Nice	17h39 • 18h43	Los Angeles	17h16 • 18h14
Marseille	17h48 • 18h51	Jerusalem	16h43 • 18h02	New-York	17h10 • 18h11
Strasbourg	17h28 • 18h37	Tel-Aviv	16h55 • 18h04	Londres	16h53 • 18h05
Toulouse	18h03 • 19h07	Bruxelles	17h36 • 18h48	Casablanca	17h54 • 18h52

Prière de respecter la sainteté de ce feuillet : ne pas le jeter ni le transporter Chabbath

Le livre du Chabbath pour toute la famille
pour le commander : 01 80 91 62 91 ou www.torah-box.com

IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

Le Chien Ma'hmir...

Chémot (22, 30) : « Vous le jetterez aux chiens »

On raconte sur un certain juif que depuis toujours, il avait l'habitude de poser au Rav toutes ses questions sur la cacherout des poulets. Quelques mois passèrent, et cet homme ne venait plus chez le Rav. Un jour, il reparut chez le Rav avec une question.

Le Rav s'étonnait qu'il ait disparu pendant si longtemps, et lui demanda ce que cela signifiait. Il répondit : "Quand dans la paracha de la semaine, Michpatim, j'ai vu écrit "Vous ne mangerez aucun cadavre interdit, vous le jetterez au chien", je me suis dit : Pourquoi est-ce que je dois me déplacer au loin pour toutes les questions sur les poulets, je n'ai qu'à jeter le poulet aux chiens, s'ils mangent cette viande, c'est un signe que c'est un cadavre interdit, et sinon, c'est un signe qu'il est cacher, et c'est ce que j'ai fait."

Alors le Rav lui demanda : "Pourquoi donc êtes-vous revenu chez moi cette fois-ci ?" Il répondit : "Apparemment, le chien est très sévère, il rendait tout interdit, il ne m'a pas laissé même un seul poulet !"

"ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES"

Rebbe de Visjnitz

AU "HASARD"...

Biographie : Le Admor de Kozmir

Rabbi Ye'hezkel Taub, le premier Admor de Kozmir, était le disciple le plus proche du 'Hozé de Lublin. Il était aussi très proche de Rabbi Chemouël de Karow, et de Rabbi Yitz'hak de Weingrow. Il acquit auprès d'eux, la Torah et la 'hassidout et s'éleva considérablement dans la Torah dévoilée et cachée, au point de devenir saint et pur et de se séparer totalement de tous les plaisirs de ce monde.

Quand il devint Admor, des milliers de 'hassidim se pressèrent autour de lui, entre autres des disciples qui ensuite furent eux-mêmes des dirigeants en Israël et devinrent des grands de la Torah dans tous les coins du monde. Quand il organisait des «tables», il faisait entendre des paroles de Torah qui pénétraient jusque dans les profondeurs de l'âme, et de ces paroles de Torah son gendre Rabbi Moché David de Klushin a imprimé le livre Ne'hmad MiZahav.

Il avait toujours l'habitude de juger favorablement le peuple d'Israël, et il dit une fois à ce propos sur le verset «aie pitié et ne te détourne pas» qu'en ce qui concerne la mitsva de rendre quelque chose qui a été perdu, s'il s'agit d'une personne âgée respectable et que ce ne soit pas digne de lui, il est permis de se détourner ; mais nous demandons à Hachem qu'Il se conduise avec nous plus généreusement que la stricte justice et ne se détourne pas de nous. Rabbi Ye'hezkel fut le fondateur de la dynastie de Modjitz qui continue en Israël jusqu'à aujourd'hui, sans compter ses fils et ses gendres les guéonim et Admorim qu'il a laissés au peuple d'Israël. Le 17 Chevat 5615, son âme partit pour la yéchivah céleste. Que son mérite nous protège.

Torah-Box.com
Association de diffusion du Judaïsme aux Francophones dans le Monde

LE RÉCIT DE LA SEMAINE

Une rencontre fatidique

Le 23 septembre 2009, l'Assemblée Générale des Nations Unies écoutait, sans sourciller, les Présidents iranien et libyen prétendre que la Shoah n'avait jamais existé et appeler à la destruction de l'état juif. Le lendemain, le Président Binyamin Netanyahu brandissait le plan original des camps d'extermination d'Auschwitz-Birkenau signé de la main de Himmler.

« Ceci aussi serait un mensonge ?... Au nom du peuple juif et des hommes de bonne volonté, je vous demande : n'avez-vous pas honte ? A peine soixante ans après la fin de la Shoah, vous légitimez un homme qui dénie le meurtre de six millions de Juifs et qui désire effacer Israël de la carte ? Quel mépris de la Charte des Nations Unies ! »

Après cet impressionnant discours, B. Netanyahu s'adressa aux journalistes et, faisant fi de la langue de bois, raconta un souvenir personnel, une entrevue que lui avait accordée le Rabbi de Loubavitch le soir de Sim'hat Torah en 1984 : « Souvenez-vous, avait prédit le Rabbi, vous allez aux Nations Unies, une assemblée qui est fondée sur le mensonge et l'obscurité ! Souvenez-vous que dans une pièce plongée dans l'obscurité, même la lumière d'une petite bougie sera vue de loin. Votre mission est d'allumer une bougie pour la vérité et le peuple juif ! »

- Et c'est ce que j'ai fait aujourd'hui devant l'Assemblée des Nations Unies ! conclut B. Netanyahu.

Par la suite, devant la conférence des présidents des grandes organisations juives, il raconta comment il avait été mis en contact avec le Rabbi.

En 1984, alors qu'il venait de prendre ses fonctions comme ambassadeur d'Israël aux Nations Unies, on avait frappé à sa porte :
- Ce jeune homme désire vous parler. Il prétend qu'il vous connait.
Entra alors un 'Hassid, avec barbe et chapeau noir.
- Tu me reconnais ? Bibi, je suis Chmarya !

Vous ne le savez peut-être pas mais Chmarya était né dans un Kibbutz du Hachomère Hatsaïr où le judaïsme n'avait pas de place. Il avait été un de mes très, très bons soldats quand j'avais été son commandant. Je ne l'avais plus revu depuis quelques années.

Chmarya n'avait reçu absolument aucune éducation juive, n'était jamais entré dans une synagogue, n'avait jamais observé Chabbat ou Yom Kippour. C'était un homme intelligent au physique athlétique et qui avait immédiatement été intégré dans l'unité d'élite « Sayéret Matkal » des services secrets israéliens.

Après le service militaire, il s'était installé aux Etats-Unis et avait servi au Consulat Israélien de Boston ainsi que dans la compagnie aérienne El Al.

Puis il désira continuer aux Etats-Unis. Pour cela, il avait besoin d'un visa étudiant et s'inscrivit donc à l'Université hébraïque de Boston.

A la même époque, Rav 'Haïm Prus et son épouse Ne'hama s'étaient eux aussi installés à Boston en tant qu'émissaires du Rabbi. L'Université hébraïque avait justement décidé d'offrir à ses étudiants un cursus d'études juives de haut niveau. Le docteur Grad qui en était le directeur connaissait le mouvement Loubavitch pour avoir été aidé par ses représentants à Detroit et avoir par la suite reçu du Rabbi une bénédiction dont il avait eu bien besoin : il se proposa immédiatement pour aider le jeune couple. Mais il fut pour le moins étonné quand Rav Prus demanda qu'il accrédite la création d'un cours de Tanya : il pensait qu'on lui demanderait seulement de présenter les émissaires du Rabbi à la communauté. Cependant il accepta volontiers.

C'est ainsi qu'à la rentrée universitaire, un cours de philosophie juive fut mis en place, avec un examen à la clé. Bien que le sujet ait pu paraître curieux, il se révéla un succès : pratiquement le quart des étudiants s'inscrivit. La direction de l'université en fut très surprise mais les étudiants étaient passionnés au point de s'inscrire pour un second trimestre.

Tandis qu'il enseignait, Rav Prus avait remarqué au fond de l'amphithéâtre un jeune étudiant israélien qui n'était absolument pas intéressé par ce qu'exposait ce rabbin barbu.

Mais le moment de l'examen approchait. Le jeune Israélien réalisa qu'il ne le passerait pas ; or il en avait absolument besoin pour obtenir son visa ! Il prit donc contact avec le rabbin et lui expliqua son problème tout en s'attendant à être reçu très froidement pour son manque d'assiduité. Il fut très surpris quand le rabbin lui proposa une alternative : qu'il écrive sur n'importe quel sujet du Tanya.

Le Tanya est écrit en hébreu donc Chmarya s'imagina que ce serait pour lui un jeu d'enfant puisque c'était sa langue maternelle. Rav Prus lui laissa son numéro de téléphone personnel « au cas où… ». Durant les semaines suivantes, ils se téléphonèrent plusieurs fois, juste pour discuter du Tanya. Progressivement les questions devinrent plus personnelles, Rav Prus invita Chmarya pour Chabbat et, lentement, celui-ci évolua dans sa vie personnelle, se rapprochant de la pratique du judaïsme : deux ans plus tard, Chmarya entrait dans une Yechiva et s'appliqua dans ses études juives comme il l'avait fait à l'armée : il s'impliqua entièrement, reçut (outre son visa) son diplôme rabbinique et devint un 'Hassid dévoué du Rabbi.

Durant l'été 1984, Netanyahu fut nommé ambassadeur d'Israël aux Nations Unies.

Connaissant les liens entre Chmarya et son ancien commandant, Rav Prus et son frère Israël lui assignèrent une mission : le persuader de se rendre avec le personnel de l'ambassade chez le Rabbi le soir de Sim'hat Torah.

Chmarya accepta.

La nuit de Sim'hat Torah, Binyamin Netanyahu arriva au 770. L'immense synagogue était pleine à craquer, personne ne prêta attention au jeune ambassadeur qui, comme les autres, se faufila, enjamba des bancs, se glissa sous les tables, se poussa, se laissa emporter par la foule, s'agrippa aux poteaux pour finalement arriver exactement devant l'estrade où le Rabbi dansait avec son beau-frère, tout en signifiant aux 'Hassidim d'un geste de la main qu'il fallait augmenter le chant et la joie.

« Je les ai vus tous les deux, âgés d'environ quatre-vingts ans, qui serraient contre eux le rouleau de la Torah et… j'ai ressenti la force des générations, la puissance de notre tradition, de notre foi, de notre peuple… »

Un moment unique, où un 'Hassid et un ambassadeur partagent le même enthousiasme, la même ferveur. Sim'hat Torah avec le Rabbi…

Traduit par Feiga Lubecki
La sidra de la semaine

UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

Embrasser la main de ses parents

(Rav Gabriel DAYAN)

Est-il impératif que l'enfant embrasse la main de ses parents avant qu'ils le bénissent ?

Ce n'est pas une obligation ayant un caractère grave. Cependant, d'après la Kabbale, cela est non seulement d'une importance majeure, mais surtout bénéfique. Là où il y a de la gêne il n'y a pas de plaisir; donc si votre enfant éprouve une certaine difficulté, ne lui en voulez surtout pas.

Voir Siddour Ha'hida page 392,
Kaf Ha'haïm [Rabbi Yaacov 'Haïm Soffer], chapitre 263, passage 17,
Rabbi 'Haïm Yossef David Azoulay dans Moré Béétsba, passage 144,
Kaf Ha'haïm [Rabbi 'Haïm Fallagi], chapitre 28, p. 29.

PERLE `HASSIDIQUE

« Le principal de l'arbre est le fruit ; ainsi, le principal de la sagesse est l'intégrité de ses traits de caractère. »

(Rabbénou Bé'hayé)

QUIZZ PARACHA

1. Un boeuf donne un coup de corne à un autre boeuf. Quel est le dédommagement maximum que le propriétaire du boeuf doit payer, si son animal n'avait pas donné de coup de corne plus de deux fois préalablement ?
2. Un objet est confié à la garde d'une personne. Plus tard, il jure qu'il a été volé. Les témoins viennent dire qu'en fait c'est lui le voleur. Combien doit-il payer ?
3. Une personne emprunte la voiture d'un de ses employés. La voiture est frappée par la foudre. Combien doit-il payer à son employé pour les dommages de la voiture ?

1. Le dédommagement est de la moitié du dommage causé à concurrence de la valeur totale de son propre bœuf.
2. Le double de l'objet.
3. Rien.

- ❑ « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- ❑ Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – contact@torah-box.com
- ❑ Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce numéro :
'Hevrat Pinto, Jonathan Berdah.

Nos partenaires

Juif.org

LEAVA.fr la flamme

UniversTorah.com
Au nom de Rabbi Shlomo Aben Danan
INFOS | VIDEOS | DOSSIERS

Torah-Box.com

Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABI'HSSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israel : 077.466.03.32 – Web : www.torah-box.com - contact@torah-box.com

Reponsable de la publication : Binyamin BENHAMOU